

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 29 AOÛT 2023

N° 2023-325 PARC POLARIS – CESSION D'UN TERRAIN À LA SCI LIZOMB

Nomenclature des actes : 3.2

Vu la délibération n° 2017-407 du 25 octobre 2017 concernant les prix de cession des terrains en zones d'activités,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Vu l'avis du service du Domaine du 04/08/2023,

La SCI LIZOMB, installée sur le parc d'activités Polaris à Chantonnay, souhaite acquérir un terrain supplémentaire pour agrandir son bâtiment.

Parcelles :

XE 155 : 1 844 m²

XE 152p : 733 m²

XE 174p : 324 m²

XE 158p : 144 m²

Superficie totale : 3 045 m²

Prix de vente : 15.00 € HT/m² TVA en plus

Paiement comptant

La Présidente décide de vendre à la SCI LIZOMB domiciliée au 9 impasse des Sarments 85110 Chantonnay, les parcelles indiquées aux conditions mentionnées ci-dessus.

À CHANTONNAY, le 29 août 2023

Pour copie conforme,

La Présidente

Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 29/08/2023.